

L'injure en littérature française : Un jeu langagier à enjeux spécifiques

RIHAM EL KHAMISSY

Université d'Ain Shams, Le Caire

Résumé: *Transgressant ouvertement la bienséance et la civilité, l'insulte a envahi l'espace littéraire au fil des siècles. Offensive ou bénigne, arme redoutable ou mode d'expression, l'insulte demeure un jeu langagier dont seul les auteurs détiennent les ficelles. Pour saisir son fonctionnement, il ne faut pas se limiter aux injures conventionnelles d'une langue et négliger le contexte qui peut, selon les cas, confirmer le sème péjoratif, ajouter une connotation négative à un terme anodin, ou au contraire la neutraliser, pour lui octroyer des valeurs positives.*

Mots-clés : Insultes/ injures/ gros mots, subjectivité, pragmatique, effet perlocutoire, contexte.

Resumen: *Violando la cortesía y el civismo, el insulto ha ido invadiendo el espacio literario a lo largo de los siglos. Ofensivo o benigno, arma temible o modo de expresión, el insulto es también un juego lingüístico del que sólo los autores manejan los hilos. Para entender cómo funciona el insulto, no debemos limitarnos a los insultos convencionales de una lengua descuidando el contexto que puede, dependiendo de los casos, confirmar el sema peyorativo, añadir una connotación negativa a una palabra neutral o, por el contrario, neutralizarla instaurando valores positivos.*

Palabras clave: Insulto, subjetividad, pragmática, efecto perlocutorio, contexto.

Abstract: *Transgressing politeness and civility, the insult invaded literary space along centuries. Offensive or benign, frightening arms or mode of expression, the insult remains a linguistic game: only authors hold its strings. To understand how the insult works, we should not be limited to conventional insults of a language and neglect the context which can, according to cases, confirm the pejorative denotation, add a negative connotation to a neutral word, or on the contrary, neutralize it to grant positive values to it.*

Key words: Insults/ bad language, subjectivity, pragmatics, perlocutionary effect, context.

Longtemps, nous nous sommes sentie éblouie par le pouvoir des mots, par l'agir verbal. Un mot caresse, promet, félicite, remercie, ou au contraire, ordonne, trahit, manipule, cogne, blesse et parfois même tue. En fait, qui dit mots bles-

sants dit injures. Bravant ouvertement la bienséance et la civilité, l'insulte, événement social, a envahi l'espace littéraire, au fil des siècles. Ce qui a retenu notre attention, c'est le nombre modeste d'ouvrages consacrés à l'analyse de ce phénomène, nombre qui n'est point proportionnel avec la prolifération tant sociale que littéraire de la bassesse et de la vulgarité langagières qui passent, parfois, pour une tendance. Ces ouvrages sont soit des dictionnaires, soit des ouvrages théoriques. Les dictionnaires de gros mots, tels celui de Robert EDOUARD (1973), constituent un inventaire des injures et de leurs ripostes préférentielles. Idem pour *Le Petit livre des gros mots* de Gilles GUILLERON (2007), mais les ripostes y sont remplacées par les variantes de l'injure en langage familier, courant et soutenu. Quant au *Dictionnaire des gros mots* de Patricia VEGERIE (2004), loin d'être exhaustif, il est exclusivement consacré aux insultes qui relèvent de la sexualité et de la scatologie.

Quant aux ouvrages théoriques, citons à ce propos quelques noms de linguistes qui ont décrit et théorisé en français ce phénomène et à qui nous devons une partie importante du cadre théorique de cette contribution : Pierre GUIRAUD, Laurence ROSIER, Évelyne LARGUÈCHE et Dominique LAGORGETTE.

À partir de corpus choisis en diachronie (du XVII^{ème} siècle¹ à nos jours) dans le champ littéraire, nous envisageons l'insulte sous un angle linguistique afin de découvrir ses caractéristiques ainsi que le système de valeurs de ses usagers tel qu'il est reflété par la littérature, ce faux et vrai miroir de la société. Nous tenterons de démentir le préjugé selon lequel les œuvres littéraires des grands auteurs ne comportent pas de gros mots. Nous aborderons les insultes et leurs avatars afin de découvrir à quel point cette violence verbale est répandue. Nous braquerons la lumière sur la pièce manquante dans une grande partie des recherches, et ce en étudiant l'insulte dans son contexte de production et de réception, son interprétation par l'injurié, sa réussite ou son échec en tant qu'acte de langage, ainsi que ses conséquences sur le plan des relations interpersonnelles.

En guise de préambule, nous envisageons de circonscrire ce phénomène en donnant un bref aperçu sur les différentes définitions de la notion d'insulte.

1. L'INSULTE ET SES AVATARS

Peut-on définir l'insulte ? L'interdisciplinarité du phénomène est à l'origine de la pluralité des acceptions et des stratégies d'identification :

¹ Suite à la Préciosité qui lutte contre la vulgarité et suite à l'épuration de la langue française par Malherbe.

Les linguistes tentent de cerner l'injure par les particularités sémantiques ou stylistiques qu'ils y repèrent, à l'appui des théories qu'ils avancent. Les historiens se réfèrent à l'injure pour illustrer la nature du conflit, retrouver les termes qui ont été employés par des personnages célèbres, ou lors d'une période particulière. Les psychologues s'intéressent à l'injure comme manifestation agressive, compulsive, et y voient le symptôme de telle ou telle pathologie. Les sociologues s'attachent à ce qu'ils nomment violence verbale et incivilités pour étudier telle ou telle frange de la population qui s'y adonne tout particulièrement. Enfin les juristes s'emploient à définir l'injure comme délit afin d'y appliquer une sanction. (LARGUÈCHE, 2009 : 75)

«Insultes», «injures», «gros mots», sont-ils des termes commutables ? Rien n'est moins sûr. À consulter l'ouvrage de Pierre GUIRAUD (1991), les gros mots ne sont pas nécessairement vulgaires ni grossiers. Il s'agit plutôt des termes qui choquent parce qu'ils touchent des domaines tabous notamment la religion, la sexualité et la scatologie. Quant à Laurence ROSIER, elle voit le gros mot comme synonyme d'insulte et le définit comme étant: *«un terme qui relève d'un registre décalé, essentiellement trivial (...) il est souvent utilisé comme synonyme d'insulte dans les expressions enfantines du type : il m'a dit un gros mot»* (2006 : 21-22). Ceci dit, nous sommes plutôt tentée de considérer la dénomination «gros mots» comme applicable à toutes les formes d'offense ou de grossièreté verbales de quelque ordre soient-elles. À notre sens, «gros mot» doit être saisi comme terme générique, un hyperonyme qui couvre les formes les plus variées de la virulence verbale.

Il n'en demeure pas moins que la nuance entre «insulte» et «injure» reste mince et frêle.

Insulte/insulter	Injure/injurier
<ul style="list-style-type: none"> — «<i>Insulter proprement "saute sur"</i>» (GUIRAUD, 1991 : 3) — «<i>Insulter (insultare) : c'est faire acte d'agression</i>» (ROSIER, 2006 : 19) 	<ul style="list-style-type: none"> «<i>Injure vient du latin injuria qui désigne une injustice, un tort</i>» (GUIRAUD, 1991 : 27) — «<i>L'injure est une parole offensante</i>» (GUIRAUD, 1991 : 31) — «<i>L'injure est l'expression verbale spontanée et purement affective de cette volonté de puissance du sujet. Telle est l'hostilité suscitée par la haine et le dégoût</i>» (GUIRAUD, 1991 : 32) — «<i>Injurier c'est provoquer des dommages</i>» (ROSIER, 2006 : 19)

En opposant les définitions des termes «insultes» et «injures», nous remarquons que l'une des caractéristiques définitionnelles opératoires de l'injure est

qu'elle est principalement verbale. Ce qui n'est pas vrai pour l'insulte : un geste peut être insultant autant —et parfois même plus— qu'une parole donnée. Comme nous nous centrerons sur l'aspect verbal, nous serions donc amenée volontairement à parler, sans distinction, d'injure ou d'insulte pour désigner toute parole blessante, dépréciative, rejoignant ainsi Dominique LAGORGETTE qui estime que les verbes latins «*insultare*» et «*injuriare*» «*ont connu des évolutions sémantiques telles que les deux verbes sont actuellement employés comme synonymes*» (2003 : 173).

De l'insulte et de l'injure dérive nombre d'actes de langage qui s'y apparentent mais, parallèlement, s'en distinguent par quelques traits. Citons l'outrage qui consiste à «*porter atteinte à la dignité d'une personne*» (ROSIER, 2006 : 24) et l'offense qui est «*un dommage ou une attaque à l'intégrité d'une personne*» (ROSIER, 2006 : 19). Or, comme le précise Laurence ROSIER (2006 : 25), «*il existe dans l'offense l'idée d'une réparation possible (...) voire d'un rituel réparateur*». Quant à l'invective, elle est la tradition littéraire «*rejoignant l'art rhétorique du blâme (illustré par le pamphlet, la diatribe...) qui interroge les rapports entre langage et expression émotionnelle, voire sexuelle et violente*» (ROSIER, 2006 : 27).

Si l'insulte n'est pas directement adressée, deux cas se présentent. Au cas où il s'agirait d'insulter sur le dos de quelqu'un ou de dire du mal de lui, nous aurons affaire à la diffamation ou à la calomnie, sorte de médisance souvent considérée comme «*dénonciations mensongères*» (ROSIER, 2006 : 35). Le second cas est le juron incarné par «*un mot ou une expression exclamative qui n'est pas adressé à autrui et qui ponctue le discours à la manière d'une interjection*» (ROSIER, 2006 : 21). Le juron a cette propriété de mêler le sacré au profane. De deux choses l'une : soit le jureur évoque la religion ou Dieu pour «*lui demander de confondre et de punir (son) adversaire – c'est l'imprécation, soit pour le mettre lui-même en accusation devant son injustice et sa cruauté – c'est le 'blasphème'*» (GUIRAUD, 1991 : 107). Ceci dit, le critère définitoire le plus démarcatif du blasphème, sur le plan sémantique, est donc son aspect religieux.

Encore faut-il ajouter que les notions précitées se distinguent bien les unes des autres sur le plan communicatif : généralement l'acte verbal d'injurier ou de jurer² suppose une relation triangulaire entre l'injurieur (ou le jureur), l'injuriaire, et l'injurié :

— Le destinataire sera *l'injurieur (ou le jureur)* c'est-à-dire celui qui prononce l'injure ou le juron ;

² Jurer est ici à prendre dans le sens de dire des jurons.

- le destinataire sera *l'injuriaire*, celui à qui s'adresse l'injurier;
- le référent sera *l'injurié*, celui dont parle l'injure. Une remarque s'impose : l'injuriaire peut être soit *distinct de l'injurié* – l'injurier s'adresse à l'injuriaire à propos de l'injurié (cf. la calomnie)³, soit *confondu avec l'injurié* – l'injurier s'adresse à l'injuriaire qui est en même temps l'injurié (LARGUÈCHE, 1983 : 12).

Cette relation pourrait passer à quatre parties prenantes dans le cas de la présence de témoin(s). Ceci est applicable à toute parole obscène (injures, insultes, offenses, outrages, calomnie, invective, etc.) excepté les jurons : «*on a un jureur qui prononce un ou des jurons (il y a bien en effet prononciation à voix haute et non simplement pensée) sans s'adresser à quelqu'un* » (LARGUÈCHE, 1983 : 57). Autrement dit, il n'y a, sur le plan communicatif, ni injuriaire ni injurié, mais simplement un jureur.

En outre, pour saisir le fonctionnement du phénomène insulte, il ne faut pas se limiter aux injures lexicalisées ou conventionnelles d'une langue et négliger le contexte qui peut, selon le cas, désémantiser une insulte, ou au contraire, transformer un mot anodin et neutre en élément axiologique négatif⁴. Raison pour laquelle nous cernerons de près le rôle du contexte dans l'interprétation de l'insulte ainsi que les conditions de félicité de ce phénomène. Ainsi, entre émission et réception, se positionne notre exploration de l'insulte et de ses variantes, qui mettra en relief les finalités de cet acte.

2. INSULTER : FAIT LITTÉRAIRE ET VISÉE PRAGMATIQUE

«*L'injure joue sur la rupture des codes établis, en répondant elle-même à un code bien établi* », écrit Sylvain MILBACH (2009 : 291). Que les esprits s'échauffent pour produire l'injure ou que celle-ci soit instinctive, ce phénomène doit obéir à des règles de fonctionnement et viser des objectifs bien déterminés.

³ Nous précisons.

⁴ Nous nous référons aux travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni selon lesquels les «*axiologiques portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif. (...) Pour les substantifs axiologiques, nous avons été amenée à distinguer ceux qui sont marqués de façon relativement stable d'un trait de (dé)valorisation attaché au sémème de l'unité et ceux qui, dans tel idiolecte ou tel contexte particuliers peuvent occasionnellement se charger d'une connotation axiologique*». (1980 : 91)

2.1. Insulter pour dévaloriser

L'orgueil, la vanité du locuteur (L1)⁵, mais aussi l'antipathie, la jalousie, la colère, la répugnance, la haine, la rancune, le dégoût envers l'allocutaire (L2). Autant de sentiments et d'états d'âme qui justifient l'usage de l'injure pour dévaloriser l'autre et pour se positionner comme supérieur sur l'axe des relations verticales⁶.

Fortement hiérarchisée, la société au XVII^{ème} siècle connaît bien les injures dévalorisantes dont la finalité principale reste la mise à distance : «Je t'injure de plein droit parce que je suis supérieur» semble être la devise qui régit l'usage de l'insulte. La littérature, notamment le théâtre classique, propose un reflet de cette tendance, précisément dans les comédies de Molière :

Don Juan. Qu'est-ce ? Qu'as-tu ? Dis donc veux-tu parler ?

Sganarelle, *baissant la tête comme la statue.* La statue...

Don Juan. Eh bien ! Que veux-tu dire, **traître** ?

Sganarelle. Je vous dis que la statue...

Don Juan. Eh bien ! La statue ? Je t'assomme si tu ne parles pas.

Sganarelle. La statue m'a fait signe.

(Molière, *Don Juan*, Acte III, Scène VI, in *Œuvres complètes*, Volume 3, Paris, Ed. Lutétia-Nelson, p.205)

Autre exemple :

Dubois. Il faut partir, monsieur, sans dire adieu.

Alceste. Mais par quelle raison me tiens-tu ce langage ?

Dubois. Par la raison, monsieur, qu'il faut plier bagage.

Alceste. Ah ! Je te casserai la tête assurément.

Si tu ne veux, **maraud**, t'expliquer autrement.

Dubois. Monsieur, un homme noir et d'habit et de mine,

Est venu nous laisser, jusque dans la cuisine,

Un papier griffonné d'une telle façon

Qu'il faudrait, pour le lire, être pis que démon.

C'est de votre procès, je n'en fais aucun doute ;

⁵ L1, L2, L3 seront respectivement le locuteur (injurieur), l'allocutaire (injuriaire) qui peut selon les cas être aussi l'injurié, L3 un tiers ou un témoin.

⁶ La relation verticale c'est le rapport dominant/dominé communément connu sous le nom « pouvoir, rang, autorité, dominance ou domination (vs soumission), ou bien encore système de places ». (KERBRAT-ORECCHIONI, 1992 : 72).

Mais le diable d'enfer, je crois, n'y verrait goutte.
Alceste. Eh bien ! Quoi ? Ce papier, qu'a-t-il à démêler,
Traître, avec ce départ dont tu viens me parler ?»
 (Molière, *Le Misanthrope*, Acte IV, Scène 4, in *Œuvres complètes*, Volume 3,
 Paris, Ed. Lutétia-Nelson, p. 374)

Dans les deux exemples précités, l'insulte est interpellative, c'est-à-dire que «*les fonctions d'injuriaire et d'injurié sont ici confondues : l'injurier s'adresse à l'injuriaire qui est en même temps l'injurié. La relation est duelle, et le contact direct, puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire dans la voie du discours*» (LARGUÈCHE, 1983 : 40). Du moment où elle devient interpellative —donc un appel à l'écoute— l'injure est considérée comme terme d'adresse du type axiologique négatif qui, non seulement interpelle, mais également qualifie. Lorsque L1, le je-locuteur incarné respectivement par Don Juan et Alceste, utilise les injures (traître, maraud) pour s'adresser l'un à Sganarelle (L2), l'autre à Du-bois (L2), c'est moins pour les blesser que pour les dévaloriser en insistant sur la dissymétrie relationnelle qui oppose L1 à L2. L1 est le maître, le détenteur du pouvoir d'insulter. Ces injures confirment l'hégémonie de celui qui les adresse et garantissent sa parfaite domination. Nombreux sont les exemples qui répondent à cette fin. Le locuteur-injurier se rehausse par l'acte d'injurier tout en rabaissant son allocutaire :

Lisette. Voyez ce qu'il vous veut, monsieur.
Dorante. Je n'ai qu'un mot à vous dire.
Arlequin. Madame, s'il en dit deux, son congé sera le troisième. Voyons.
Dorante, bas à Arlequin. Viens donc, **impertinent**.
Arlequin, bas à Dorante. Ce sont des injures, et non pas des mots, cela... (A Lisette) Ma reine, excusez.
 (Marivaux (1993), *Le jeu de l'amour et du hasard*, Acte II, Scène 5, Ed. Hachette livre, coll. Classiques, p.50)

(Sylvia ayant demandé à parler à Lisette) ⁷

Arlequin. Puisque le diable le veut, et elle [Sylvia] aussi... patience... je me promènerai en attendant qu'elle ait fait [que Sylvia ait parlé à Lisette). Ah !
Les sottes gens que nos gens ⁸.
 (MARIVAUX, *Le jeu de l'amour et du hasard*, Acte II, Scène 6, p.54)

⁷ Nous précisons la situation d'énonciation.

⁸ Nos domestiques.

Les exemples extraits de la pièce de Marivaux attirent particulièrement notre attention dans la mesure où Arlequin, le valet, est déguisé en maître : ce changement de rôle n'est pas sans incidence sur le cours de l'interaction et sur le langage utilisé. Le maître, Dorante, est contraint à baisser la voix en proférant l'injure («impertinent»), et Arlequin, le valet, pour endosser l'image du maître, injurie la valetaille («Ah ! Les sottes gens que nos gens»).

2.2. Insulter pour blesser

La volonté de nuire à L2, de porter atteinte à sa dignité et à son amour propre, justifie le recours à l'insulte. La virulence des mots vexe et froisse. C'est le propre de l'injure : donner à son allocataire une gifle rien que par les mots :

Rosine, en colère. Mais Monsieur, s'il suffit d'être homme pour nous plaire, pourquoi donc me déplaidez-vous ?

Bartholo, stupéfait. Pourquoi ?... Pourquoi ?... Vous ne répondez pas à ma question sur ce barbier.» (Beaumarchais (1994), *Le Barbier de Séville*, Acte II, Scène 4, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques, p. 72-73).

Bien qu'elle reste discrète et entre les lignes, l'insulte que Rosine afflige à son tuteur (s'il suffit d'être homme pour nous plaire, pourquoi donc me déplaidez-vous ?) semble l'avoir décontenancé. Sa réaction (stupéfaction) lui fait perdre les mots (Pourquoi ?... Pourquoi?...). Ceci prouve qu'il a bien déchiffré l'injure implicite (tu es méprisable ou tu n'es pas l'égal de tous les autres hommes) et l'a comprise étant donné que l'une des conditions de félicité de l'acte d'injurier consiste à ce que l'injurié soit coopératif en interprétant l'insulte comme telle : «*Pour que l'injure puisse fonctionner adéquatement (c'est-à-dire que l'effet perlocutoire obtenu soit conforme à la valeur illocutoire prétendue par l'énoncé, encore faut-il que A (allocataire)⁹ la perçoive comme telle, donc partage le système axiologique de L*» (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 81).

Cet exemple contraste fort avec ceux qui vont suivre, où l'injurier veut blesser l'injurié, mais rate l'effet visé :

— Le Jury de Nobel avait dû attraper une **solide insolation**, le jour où il vous a élu (Nina)

⁹ Nous précisons.

— Pour une fois, nous sommes d'accord (...) (Prétextat Tach)
(NOTHOMB, A. (1992), *Hygiène de l'assassin*, Paris, Ed Albin Michel, p.103)

Nous partageons ici la constatation de Dominique LAGORGETTE (2007 : 126) selon laquelle «*il arrive (...) que L2 accepte la description fournie par L1, ce qui bloque l'acte prévu : au lieu de produire à la fois qualification et insulte, L1 rate son effet face à l'accommodement stoïque de L2*». En effet, Prétextat Tach tolère l'injure de la journaliste Nina et lui fait perdre tout son effet.

Bien plus, si le récepteur de l'insulte refuse de la prendre à son compte, celle-ci perd en grande partie son effet :

— Voulez-vous qu'elle (Isabelle) vous tue ? (Jérôme Angust)
— Oui. J'en avais besoin. (Textor Texel)
— Vous êtes un **fou furieux**. (Jérôme Angust)
— Je ne trouve pas. Pour moi un fou, c'est un être dont les comportements sont inexplicables. Je peux vous expliquer tous les miens. (Textor Texel)»
(Nothomb, A. (2001), *Cosmétique de l'ennemi*, Paris, Ed. Albin Michel, p.75)

2.3. Insulter pour provoquer

L'injurieur peut insulter avec l'intention de mettre son allocutaire hors de lui-même : l'énerver, le mettre en colère, voire l'entraîner à passer à l'action physique. Expulsée de la bouche du locuteur, elle atteint sa cible et l'injurié ne tardera pas à y riposter. Selon les lois de la physique, «*à chaque action correspond une réaction d'intensité égale mais de sens opposé* » (Newton). Ceci est applicable aux insultes provocatrices : selon le degré d'offense causée, la réaction de L2 peut aller de la simple riposte à la joute oratoire ou à la rixe.

Ainsi, qualifier la danse et la musique de sciences inutiles ne peut que témoigner d'une intention injurieuse contre le maître à danser et le maître de musique qui se mettent tous les deux en boule et menacent de combattre le maître d'armes dans *le Bourgeois gentilhomme* de Molière :

Maître d'armes. (...) Combien la science des armes l'emporte hautement sur toutes **les autres sciences inutiles, comme la danse, la musique**, la ...
Maître à danser. Tout beau, monsieur le tireur d'armes : ne parlez pas de la danse qu'avec respect.
Maître de musique. Apprenez, je vous prie, à mieux traiter l'excellence de la musique.
Maître d'armes. **Vous êtes de plaisantes gens**, de vouloir comparer vos sciences à la mienne !

Maître de musique. Voyez un peu l'homme d'importance !
 Maître à danser. Voilà un plaisant **animal**, avec son plastron !
 Maître d'armes. Mon petit maître à danser, je vous ferai danser comme il faut.
 Et vous mon petit musicien, je vous ferai chanter de la plus belle manière.
 Maître à danser. Monsieur le batteur de fer, je vous apprendrai votre métier.»
 (MOLIÈRE (1992), *Le bourgeois gentilhomme*, Acte II, Scène 2, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques, p.35)

Les deux dernières répliques constituent une menace de passer à l'échange de coups de fleuret. Seule la présence de M. Jourdain a prévenu le combat. Ainsi a-t-on remarqué que l'insulte joue le rôle moteur en aménageant le terrain de bataille. Quand la politesse est foulée aux pieds dans les situations conflictuelles, l'insulte provoque ou justifie même le combat, comme l'illustre la scène célèbre du *Cid* où le Comte et Don Diègue se disputent parce que le second a été nommé gouverneur du prince de Castille, poste que le Comte estime l'avoir mérité :

Le Comte.
 Ce que je méritois¹⁰, vous l'avez emporté.
 Don Diègue.
 Qui l'a gagné sur vous l'avoit bien mérité.
 Le Comte.
 Qui peut mieux l'exercer en est bien le plus digne.
 Don Diègue.
En être refusé n'en est pas un bon signe.
 Le Comte.
 Vous l'avez eu **par brigue**, étant vieux courtisan.
 Don Diègue.
 L'éclat de mes hauts faits fut mon seul partisan.
 Le Comte.
 Parlons-en mieux. Le Roi fait honneur **à votre âge**.
 Don Diègue.
 Le Roi, quand il en fait, le mesure au courage.
 Le Comte.
 Et par là cet honneur n'étoit dû qu'à mon bras.
 Don Diègue.
Qui n'a pu l'obtenir ne le méritoit pas.
 Le Comte.

¹⁰ Nous avons maintenu les anciennes désinences de l'imparfait telles qu'elles figurent dans le texte intégral.

Ne le méritoit pas ! Moi ?
 Don Diègue.
 Vous.
 Le Comte.
 Ton impudence
Téméraire vieillard, aura sa récompense. (Il lui donne un soufflet)
 Don Diègue, *mettant l'épée à la main*.
 Achève, et prends ma vie après un tel affront,
 Le premier dont ma race ait vu rougir son front.»
 (CORNEILLE (1935), *Le Cid*, Acte I, Scène 3, Paris, éd. Librairie Hachette, p.32)

La violence verbale du Comte monte en crescendo : de l'insinuation sous les mots (allusion à la fourberie «par brigue», à l'âge avancé) à l'insulte explicite («ton impudence téméraire vieillard»). Or, lorsque tous ses arguments tarissent ou se trouvent réfutés par les contre-arguments de Don Diègue, le Comte hurle des insultes et les fait suivre du geste le plus humiliant, le soufflet qui nourrira bien l'intrigue de la pièce. Reste que la vieillesse et la faiblesse de Don Diègue ne lui ont pas permis de laver les insultes, à la fois verbales et non-verbales, qui lui ont été infligées. Ceci explique pourquoi il demandera plus tard à son fils de le venger et de réparer sa honte.

Il n'en demeure pas moins que, dans certains cas, l'injure, cette arme redoutable, devient un mode d'expression. Tombée des lèvres de l'injurier, elle n'a d'autre visée que d'insulter. C'est ce que nous verrons dans ce qui suit.

2.4. Insulter pour insulter

Lorsque la grossièreté se généralise dans une société donnée ou dans un milieu social particulier, nous pourrions y rencontrer des personnes qui injurient sans cesse et sans vergogne. Cette impolitesse inhérente fait que ces individus insultent à la manière d'une mauvaise habitude ou d'un tic sans pour autant que leurs insultes ne soient vraiment adressées.

Par exemple, utiliser un langage ordurier et peuplé d'injures semble être le propre des classes sociales subalternes qui n'ont pas reçu la bonne éducation et qui ignorent les règles de convenance et de civilité. Ceci est reflété dans la littérature : au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècles, les valets recouraient au langage bas et trivial : raison pour laquelle Arlequin, déguisé en maître, dans *Le jeu de l'amour et du hasard*, ne peut oublier qu'il appartient à la classe des serviteurs et continue à parler sans tact ni finesse, chose que lui reproche son maître Dorante : « Tu m'avais tant promis de laisser tes façons de parler sottes

et triviales (...) » (Marivaux, *Le jeu de l'amour et du hasard*, Acte I, Scène 8, p.37)

Au XIX^{ème} siècle, le naturalisme autorise aux classes sociales les plus démunies d'utiliser leur propre registre de langue. Dans *Germinal*, Zola reproduit le langage des charbonniers face à la baisse des salaires et à l'exploitation des employeurs :

Faut cracher sur rien, murmurait-il [le père Bonnemort]. Une bonne chope est une bonne chope... Les chefs, c'est souvent de la **canaille** ; mais il y aura toujours des chefs, pas vrai ? Inutile de se casser la tête à réfléchir là-dessus. (ZOLA, É. (1978), *Germinal*, Paris, Ed. Fasquelle, coll. Le Livre de poche, p.162)

Nom de Dieu de nom de Dieu ! répéta Maheu en relevant la tête. Nous sommes des **jean-foutre**, si nous acceptons ça (ZOLA, É. , *Germinal*, p.175)

Dans ces deux exemples, nous avons d'un côté deux injures («canaille»¹¹ et «jean-foutre»¹²), de l'autre, un juron («Nom de Dieu de nom de Dieu»). Incapable d'affronter leur employeur, les ouvriers sans le sou travaillent dans une sorte de corvée. Ils n'y peuvent rien. Leur seule extériorisation serait dans la médisance. Ainsi, l'injure «canaille» destinée à dénoncer la malhonnêteté des chefs n'est pas directement adressée : il s'agit d'une injure référentielle où «*un injurieux s'adress[e] à un injuriaire à propos d'un injurié*» (LARGUÈCHE, 1983 : 15). Quant à «jean-foutre», c'est en l'occurrence une injure hypothétique ou conditionnée : le locuteur (Maheu) dit qu'il sera, lui et les autres ouvriers, des jean-foutre s'ils acceptent la baisse prévue des salaires. L'expression «Nom de Dieu de nom de Dieu» est plutôt un juron qui sert à délivrer les âmes de la colère et de l'indignation.

Outre le fait de refléter le registre langagier, une bordée d'insultes peut n'être justifiée que par la mauvaise langue du locuteur : c'est quelqu'un qui injure à tout venant et de manière quasi-instinctive, abstraction faite de la situation. Le personnage-type illustrant ce phénomène est, dans la littérature de jeunesse, le Capitaine Haddock, de la bande dessinée *Tintin*. C'est un cas extrême, étant donné que non seulement ce personnage profère de gros mots à foison, mais également il en invente. Lorsqu'on quitte le champ de la BD, la littérature contemporaine nous offre un archétype non moins grossier : c'est Prétexat Tach

¹¹ « Canaille : salaud ». (Cf. GUILLERON, 2007 : 34).

¹² « Jean-foutre n'est pas un compliment mais une injure, pour signaler un manque flagrant de sérieux et d'honnêteté ou une dose excessive d'hypocrisie ». (Cf. GUILLERON, 2007 : 88).

qu'Amélie Nothomb présente au lecteur comme une vraie langue de vipère dans *Hygiène de l'assassin*. Ce misanthrope désespéré ne fait qu'adresser à ses interlocuteurs les mots les plus blessants et les plus infâmes, juste pour le plaisir d'injurier :

– Moi **inventer une expression aussi médiocre, aussi clinquante** que «chemin de croix digestif» ? C'est du niveau **d'un théologien de seconde zone comme vous**. (Prétextat Tach au 2^{ème} journaliste)
(NOTHOMB, A., *Hygiène de l'assassin*, p.35)

En fait, les quatre journalistes qui viennent interviewer Prétextat Tach demeurent plutôt blindés face aux injures, chacun voulant réaliser son spot. Seule la journaliste Nina ne se laisse pas faire et refuse l'impolitesse inhérente de Tach, voire le contraint à un comportement plus poli et moins agressif. Elle va jusqu'à arracher de lui des excuses en bonne et due forme pour l'avoir offensée.

Le dernier exemple où l'injure n'a d'autres visées pragmatiques que l'acte de langage même appartient à Queneau, ce grand maître de l'originalité au XX^{ème} siècle. Dans son essai *Exercices de style* où il a relaté la même histoire de 99 façons différentes adoptant les styles et modes d'expression les plus variés, il jette son dévolu sur le style injurieux pour la 88^{ème} version de sa saga, rien que pour faire preuve d'un talent bien rare. Il utilise les mots obscènes dont la péjoration ne fait aucun doute :

Après une attente **infecte** sous un soleil **ignoble**, je finis par monter dans un autobus **immonde** où se serrait une bande de **cons**. **Le plus con** d'entre ces **cons** était un boutonnet au sifflet démesuré qui exhibait un **galurin grotesque** avec un cordonnnet au lieu de ruban. Ce **prétentiard** se mit à **râler** parce qu'un **vieux con** lui piétinait les **panards** avec une fureur sénile ; mais il ne tarda pas à se **dégonfler** et se **débina** dans la direction d'une place vide encore humide de la sueur des **fesses** du précédent occupant.

Deux heures plus tard, pas de chance, je retombe sur le **même con** en train de **pérorer** avec un autre **con** devant ce monument **dégueulasse** qu'on appelle la gare Saint-Lazare. Ils **bavardochaient** à propos d'un bouton. Je me dis qu'il le fasse monter ou descendre son **furoncle**, il sera toujours aussi **moche**, ce **sale con**. (QUENEAU, R. (1947), *Exercices de style*, Paris, Ed. Gallimard, coll. Folio, p.133-134)

Adjectifs axiologiques négatifs (infecte, ignoble, immonde, sale, moche, grotesque), noms péjoratifs (cons, galurin, furoncle, fesses), suffixes péjoratifs (-ard dans prétentiard, -dasse dans dégueulasse), etc., tout concourt pour que le récit pue la grossièreté et rien autre que cet objectif.

Or, ne perdons pas de vue «*que l'on peut être grossier et insultant sans user de mots réprouvés*» (ROSIER, 2006 : 39). C'est cet aspect négatif de l'injure que nous mettrons sous le signe de «Insulter sans insulter».

2.5. Insulter sans insulter

Le locuteur peut injurier sans prononcer de gros mots : «*on peut accomplir cet acte sans passer par des SN conventionnellement admis comme injurieux ou blasphématoires*». (LAGORGETTE, 2003 : 184). Laurence ROSIER (2006 : 39) pointe le rôle du contexte pour charger négativement les mots les plus anodins : «*Tout mot peut, par son contexte d'emploi conflictuel, devenir une insulte*». Elle ne manque pas de souligner la place de l'intonation et de la prononciation : «*Il suffit d'adresser tel ou tel terme avec une prononciation particulièrement dévalorisante pour adopter une position d'insulteur*» (Rosier, 2006 : 49). Aucun exemple ne saurait mieux incorporer ces propos que celui extrait de *Corps et Biens* de Robert DESNOS :

Isabelle rencontra Marie au bas de l'escalier :

- Tu n'es qu'une **chevelure** ! lui dit-elle.
- Et toi une **main**
- **Main** toi-même, **omoplate** !
- **Omoplate** ? C'est trop fort, **espèce de sein** !
- **Langue** ! **dent** ! **pubis** !
- **Œil** !
- **Cils, aisselle** ! **rein** !
- **Gorge** !... **oreille** !
- **Oreille** ? moi ? regarde-toi, **narine** !
- Non mais, **vieille gencive** !
- **Doigt** !
- Con ! (31 mai, 1923)

(DESNOS, R. (1968), « Langage cuit » in *Corps et biens*, Paris, Ed. Gallimard)

Dans cette joute oratoire où Isabelle et Marie se répondent du tac au tac, les parties du corps tiennent lieu d'insultes. Ce n'est plus le sens de ces mots qui compte mais l'usage qui en est fait : la juxtaposition accompagnée de la montée du ton, le rythme saccadé, certaines répliques à structure réfléchie (main toi-même), la structure «espèce de ...». L'emploi de l'injure conventionnel «con» vient intensifier l'acte d'injurier, voire garantir sa réussite en orientant impérativement le lecteur vers le calcul interprétatif visé, à savoir qu'il s'agit d'un échange d'insultes.

On dit « bavard comme une pie, noir comme un corbeau... ». Les oiseaux ne sont pas épargnés de la connotation péjorative. Toutefois, dire de quelqu'un qu'il est «un oiseau» ne semble pas du tout offensif. Cela fait exception dans *Acide sulfurique* :

– **C'est un peu vous, l'oiseau du camp**, dit Pannonique avec affection.

PFX 150 se mit aussitôt dans une colère noire.

— Laissez-moi tranquille, avec ça !

— J'ai dit quelque chose de grave ?

— **Petit oiseau par-ci, petit oiseau par là**, ne m'appellez pas ainsi :

— D'autres gens du camp vous appellent petit oiseau ?

L'enfant s'arrêta de parler, ses lèvres tremblaient. Elle enfonça son visage dans ses mains. Pannonique ne put plus en tirer un son.

(NOTHOMB, A. (2005), *Acide sulfurique*, Paris, Ed. Albin Michel, p.85)

Symbole de la liberté, les oiseaux contrastent fort bien avec l'emprisonnement de PFX 150, petite enfant enfermée et torturée par les kapos dans une sorte d'émission de télé-réalité qui n'est autre qu'un véritable camp de concentration.

En outre, une politesse excessive peut parer une intention injurieuse. Considérons l'exemple suivant :

Bartholo *attirant Marceline*. Adieu, jolie fiancée de notre Figaro.

Marceline, *une révérence*. L'accordée secrète de Monseigneur.

Suzanne, *une révérence*. Qui vous estime beaucoup, madame.

Marceline, *une révérence*. Me fera-t-elle aussi l'honneur de me chérir un peu, madame ?

Suzanne, *une révérence*. A cet égard, madame n'a rien à désirer.

Marceline, *une révérence*. C'est une si jolie personne que madame.

Suzanne, *une révérence*. Eh mais ! assez pour désoler madame.

Marceline, *une révérence*. Surtout bien respectable.

Suzanne, *une révérence*. C'est aux duègnes à l'être !

Marceline, *outrée*. Aux duègnes ! Aux duègnes !

Bartholo, *l'arrêtant*. Marceline !

Marceline. Allons docteur car je n'y tiendrai pas.

Bonjour, madame (une révérence).

(Beaumarchais (1993), *Le mariage de Figaro*, Acte I, Scène 5, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques, p.63-64)

Dans l'exemple ci-dessus, la répétition, à plusieurs reprises, du geste de politesse (la révérence) précédant chaque réplique semble préparer le public à une offense. L'ironie est issue du contraste entre le faire non-verbal et le faire ver-

bal. La révérence couvre de sucre l'hostilité qui travaille les deux femmes. Venue pour semer la jalousie dans le cœur de Suzanne, Marceline n'y peut rien face à la fermeté et à l'intelligence de la fiancée de Figaro. Bien plus, elle reçoit sa propre punition : Suzanne lui rappelle sa fonction de « duègne » chez la Comtesse Almaviva. Marceline ne perçoit pas l'injure indirecte lorsque Suzanne dit « C'est aux duègnes à l'être » qui signifie « c'est aux duègnes à être respectables » et qui sous-entend que Marceline ne l'est pas. Elle ne s'attarde que sur le terme d'adresse utilisé par Suzanne (« duègne »). Bien qu'il n'y ait pas de sot métier et que Suzanne, en désignant Marceline par « duègne », n'ait dit que la vérité, la réaction de Marceline indiquée dans les didascalies (Marceline, *outrée*) montre indubitablement que celle-ci a pris le terme pour injurieux.

Le choix du vouvoiement ou du tutoiement comme forme d'adresse entre les personnages d'une pièce de théâtre ou d'un roman n'est jamais arbitraire. Il dépend des intentions communicatives de l'auteur et représente un marqueur indéniable de la relation interpersonnelle, notamment la relation horizontale¹³. Précisons qu'« *en français, le vouvoiement crée une violence symbolique entre des interlocuteurs qui d'ordinaire se tutoient (...)* À l'inverse, le tutoiement peut constituer une insulte, la plus efficace symboliquement, la moins répréhensible juridiquement » (ROSIER, 2006 : 39-40). Ce dernier cas se trouve parfaitement illustré dans *Cosmétique de l'ennemi*. Deux passagers se rencontrent pour la première fois dans la salle d'attente d'un aéroport. L'un d'eux, Textor Texel, vient imposer la conversation à l'autre, Jérôme August. Tout au long d'une centaine de pages environ, le vouvoiement, malgré la tension, reste le marqueur de la relation distante. Soudain, Textor se met à tutoyer Jérôme :

— Eh bien, **tu** as compris ? demanda Texel.

— De quel droit me tutoyez-vous ? on n'a pas garder les cochons ensemble. (Jérôme August)

Textor Texel hurla de rire. Les gens se pressaient autour d'eux pour regarder et écouter. August explosa (...)

— Bravo, Jérôme ! Quelle autorité ! Moi qui ai gardé les cochons avec **toi**, je ne **t'**avais jamais vu dans cet état. (Textor Texel)

— Je vous interdis de me tutoyer ! (Jérôme August)

¹³ Cette relation renvoie aux rapports de distance vs ceux de proximité établis entre les participants à l'interaction. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1992 : 40) définit les rapports de distance comme suit : «Génériquement, une distance peut être grande, et en ce sens, le terme représente la dimension horizontale dans son ensemble ; mais spécifiquement il désigne l'un des pôles seulement de l'axe (la grande distance) et en ce sens, il s'oppose à la «familiarité» ou «intimité» (le deuxième terme pouvant être comme un superlatif du premier».

- Allons, après tout ce qui nous est arrivé ensemble, **tu** peux me tutoyer toi aussi. (Textor Texel)
 - C'est hors de question. (Jérôme August).
- (NOTHOMB, A., *Cosmétique de l'ennemi*, p.109)

Dans l'extrait ci-dessus, Jérôme prend le tutoiement pour une injure, jugeant cette familiarité inadmissible. L'extrait a donc pour enjeu principal le facteur relationnel : Textor tutoie Jérôme parce qu'il n'existe pas en dehors de lui. Il est son ennemi intérieur. D'ailleurs, il ne le tutoie qu'après la révélation de la vérité : nul autre que Jérôme August ne peut voir Textor Texel. Quant à Jérôme, il refuse d'admettre cette vérité-là et, par conséquent, rejette le tutoiement réciproque.

Jusqu'ici, que l'insulte soit lexicalisée ou non, elle reste offensive et péjorative. Qu'en est-il donc des cas où l'insulte est considérée positivement par l'injurié ?

2.6. Insulter pour courtiser, plaire et tisser des rapports de proximité

Il s'agit de l'insulte proférée avec l'intention d'établir une certaine connivence, de marquer la proximité. À la valeur pragmatique initiale blessante, fait place une autre valeur ludique de rapprochement. Ce type d'acte de langage est fréquent chez les membres d'un même groupe, d'une bande d'amis se parlant dans un style copain-copain, où eux seuls s'autorisent cet usage particulier de l'injure. Dominique LAGORGETTE appelle ce phénomène langagier «injures de solidarité» qui «*bien loin de placer l'autre à distance, lui signifient au contraire qu'il est proche. (...) les locuteurs emploient des axiomes¹⁴ lexicalisés (soit conventionnellement chargés de marquer un jugement négatif sur l'autre), alors qu'ils cherchent aussi un rapprochement avec l'allocutaire. Si leur pari fonctionne, l'autre doit être capable d'interpréter ces termes comme ayant une valeur pragmatique distincte de la valeur lexicale conventionnelle*» (LAGORGETTE, 2007 : 124). Cet usage n'est pas nouveau. Dans *Le Jeu de l'amour et du hasard*, Lisette, dans l'habit de Sylvia, cajole Arlequin —déguisé lui aussi en maître— par des mots qui, à l'origine, sont péjoratifs. Arlequin s'en sert, à son tour, pour la courtiser :

¹⁴ Axiologiques négatifs (nous explicitons).

Lisette. Tenez donc, **petit importun**, puisqu'on ne saurait avoir la paix qu'en vous amusant.

Arlequin, *en lui baisant la main*. Cher joujou de mon âme ! Cela me réjouit comme du vin délicieux. Quel dommage de n'en avoir que roquille !

Lisette. Allons, arrêtez-vous, **vous êtes trop avide**.

Arlequin. Je ne demande qu'à me soutenir, en attendant que je vive.

Lisette. Ne faut-il pas avoir de la raison ?

Arlequin. De la raison ! Hélas ! Je l'ai perdue ; vos beaux yeux sont **les filous qui me l'ont volée**.

(MARIVAUX, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, Acte III, Scène 3, p.48)

Traiter Arlequin d' « importun » et d' « avide » d'une part, et qualifier les beaux yeux de Lisette de « filous » d'autre part, passent pour de la cajolerie. Aucune intention injurieuse n'est perçue par les interactants bien que les deux amoureux aient employés des termes qui sont, à l'origine, insultants. Bien plus, ces termes-là sont pris pour des mots doux et flatteurs : Au « petit importun », Arlequin répond par un baiser sur la main de sa bien-aimée. Dans « vos beaux yeux sont les filous qui me l'ont volé », Lisette ne prend pas en compte le posé mais le présupposé¹⁵, à savoir le fait qu'elle a de beaux yeux.

En guise de conclusion nous dirions que, tout au long de cette contribution, nous avons essayé de mettre en relief l'effet perlocutoire de l'injure (dévalorisation, blessure morale, provocation, création ou renforcement des liens interpersonnels) tout en soulignant que ce fait linguistique et social a imprégné la littérature de traces indélébiles. Le phénomène insulte, comme nous l'avons vu, relève du contexte qui, selon les cas, confirme le sème péjoratif, ajoute une connotation négative à un terme anodin, ou au contraire la neutralise, voire désémantise les insultes lexicalisées pour leur octroyer des valeurs positives. La variété du corpus (extraits appartenant à des époques et à des courants littéraires différents) ne fait que confirmer notre hypothèse de départ : l'insulte est un phénomène littéraire qui n'est pas réservé à la basse littérature, aux romans de gare ou à la littérature décadente et marginale. Elle est présente chez les grands

¹⁵ Nous distinguons deux niveaux de contenu véhiculé par un énoncé, abstraction faite de son contexte énonciatif : « un niveau de premier plan, qui correspond à ce sur quoi porte l'énoncé : le posé, et un niveau d'arrière plan sur lequel s'appuie le posé, le présupposé » (MAINGUENEAU, 1997 : 92). À ajouter que le présupposé est un implicite linguistique et qu'il regroupe « toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre) sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé dans lequel elles se trouvent inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif » (KERBRAT-ORECCHIONI, 1998 : 25).

auteurs sans pour autant qu'elle ne salisse leurs pages ni amoindrisse la valeur de leurs créations, étant donné qu'elle sert des fins particulières. Qu'elle soit offensive ou bénigne, une arme redoutable ou un simple mode d'expression, elle demeure un jeu langagier dont seul les auteurs détiennent les ficelles. Ils savent en faire usage tout en restant vigilant pour ne pas se compromettre et risquer une sanction juridique. Mais la tolérance pour les insultes gagne de plus en plus de terrain et peut-être qu'un jour les écrivains prendront la trivialité et la vulgarité langagières pour une tendance ou une manifestation de la modernité et que les romans se transformeront en mines de formules et expressions outrageantes. Ce qui, à notre sens, ébranlerait le BEAU dans la création littéraire.

BIBLIOGRAPHIE

I. Œuvres littéraires citées

- BEAUMARCHAIS (1994), *Le Barbier de Séville*, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques.
BEAUMARCHAIS (1993), *Le mariage de Figaro*, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques.
CORNEILLE, P. (1935), *Le Cid*, Paris, Ed. Librairie Hachette.
DESNOS, R. (1968), « Langage cuit » in *Corps et biens*, Paris, Ed. Gallimard.
MARIVAUX (1993), *Le jeu de l'amour et du hasard*, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques.
MOLIÈRE (1992), *Le bourgeois gentilhomme*, Paris, Ed. Hachette livre, coll. Classiques.
MOLIÈRE (SD), *Don Juan*, in *Œuvres complètes*, Volume 3, Paris, Ed. Lutetia-Nelson.
MOLIÈRE (SD), *Le Misanthrope*, in *Œuvres complètes*, Volume 3, Paris, Ed. Lutetia-Nelson.
NOTHOMB, A. (1992), *Hygiène de l'assassin*, Paris, Ed. Albin Michel.
NOTHOMB, A. (2001), *Cosmétique de l'ennemi*, Paris, Ed. Albin Michel.
NOTHOMB, A. (2005), *Acide sulfurique*, Paris, Ed. Albin Michel.
QUENEAU, R. (1947), *Exercices de style*, Paris, Ed. Gallimard, coll. Folio.
ZOLA, É. (1978), *Germinal*, Paris, Ed. Fasquelle, coll. Le Livre de poche.

II. Ouvrages de linguistique

- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Ed. Armand Colin.
KERBRAT-ORECCHIONI C. (1992), *Les interactions verbales*, Tome II, Paris, Ed. Armand Colin.
KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1998), *L'implicite*, Paris, Ed. Armand Colin, 1986.
MAINGUENEAU, D. (1997), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Ed. Dunod.

III. Ouvrages consacrés à l'insulte

- GUIRAUD, P. (1991), *Les gros mots*, Paris, Ed. PUF, 1975.
- LARGUÈCHE, E. (1983), *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, Ed. PUF.
- ROSIER, L. (2006), *Petit traité de l'insulte*, Loverval, Ed. Labor.

IV. Chapitre d'ouvrage collectif sur les insultes

- LARGUÈCHE, E. (2009), « L'injure à la trace », in *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Sous la dir. Dominique LAGORGETTE, Chambéry, Ed. Université de Savoie UFR lettres, langues, sciences humaines. Laboratoire Langages, littératures, sociétés, 75-93.
- MILBACH, S. (2009), « La justice, les mots et la réputation : l'injure dans la Savoie du XIXème siècle », in *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Sous la dir. Dominique LAGORGETTE, Chambéry, Ed. Université de Savoie UFR lettres, langues, sciences humaines. Laboratoire Langages, littératures, sociétés, 283-295.

V. Articles de revues scientifiques sur les insultes

- LAGORGETTE, D. (2003) «Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé», in *Thélème Revista complutense de Estudios Franceses*, numéro spécial, Madrid, Ed. Presses de l'Université de complutense de Madrid, 171-188.
- LAGORGETTE, D. (2007), «Termes d'adresse et insultes : discours sur l'autre ou sur moi ?», in *Legenda. Studies in Linguistics*, n.º 4, (« The French language and questions of identity»), sous la dir. Wendy Ayres-Benett and Mari C. Jones, Londres, Ed. MHRA (Modern Humanities Research Association) and Maney publishing Legend, 116-128.

VI. Dictionnaires d'insultes et de gros mots

- EDOUARD, R. (1973), *Le Dictionnaire des injures*, Paris, Ed. Tichou.
- GUILLERON, G. (2007), *Le petit livre des gros mots*, Paris, Ed. First.
- VEGERIE, P. (2004), *Le Dictionnaire des gros mots*, Lausanne, Ed. Favre.

